



Le 24 août 2020

Monsieur le Directeur Régional TER HDF
Bâtiment Perspective
449 avenue Willy Brandt
59777 EURALILLE

Monsieur le Directeur,

Malgré de nombreuses alertes émises par la CGT à travers toutes les instances, notamment sur le sujet de la traçabilité des désinfections, la direction persiste à nier l'évidence, qui est que des rames circulent quotidiennement sur notre région alors même qu'elles n'ont pas été désinfectées en temps et en heures.

Cette pratique met en réel danger les Cheminots ainsi que les usagers.

Ces derniers, pensent naïvement, à travers les nombreuses annonces faites dans les gares, dans les trains, dans les médias, pouvoir voyager en toute sécurité.

Pourtant il en est tout autre, et l'application « cclean », tant mise en avant par nos dirigeants nous le prouve tous les jours.

A travers de nombreux rapports d'ADC et d'ASCT, force est de constater les nombreux dysfonctionnements de cette organisation.

Certains agents ayants consultés l'application ont même vu leurs trains supprimés après discussion avec le GATER.

La CGT continue de revendiquer une traçabilité écrite dans chaque poste de conduite, seul procédé garantissant l'effectivité des désinfections.

Seuls les agents du nettoyage sont à même de certifier si oui ou non il y a eu désinfection de la rame et des postes de conduite.

L'externalisation de cette tâche depuis maintenant plusieurs années démontre là aussi ses limites, et il serait grand temps de la ré-internaliser.

Pour la CGT, il est inconcevable qu'un train puisse circuler sans avoir été désinfecté avant chaque départ d'une gare d'origine et/ou relève de personnel.

A travers un courrier en date du 18 juin 2020, l'inspecteur du travail de Lille fait le même constat que la CGT, à savoir que les mesures mises en place sont très insuffisantes.

De ce fait, conformément à l'article 4,2 Chapitre 4, titre II du RH0826, précisant les voies de solution pour éviter les conflits en améliorant le dialogue social et la prévention des conflits à la SNCF, la CGT vous dépose une demande de concertation immédiate sur le sujet suivant :

- Traçabilité écrite et effectivité des désinfections en cabine et dans la rame.
- Désinfection des rames et postes de conduite avant chaque départ d'une gare d'origine et lors de relève de personnel.
- Retrait des rames du plan de transport dès lors où elles n'ont pas été désinfectées en temps et en heures sans besoin pour l'ADC ou l'ASCT devoir passer par la consultation de l'application ni par un appel au GATER ou COP.

Vous en souhaitant bonne réception, recevez, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

Pour la CGT
SENS D

SENS D.
